



## Fiche de poste et grille de salaire non correspondante

Par **val 57**, le **30/03/2022 à 16:36**

Bonjour, je travaille ds une crèche ou j'occupe 2 fonctions, cuisinière et animatrice petite enfance. Mon contrat stypule cuisinière. Ma fiche de poste me est établie en fonction des 2 postes. Ma grille salariale appelée "pesee "(conv. Coll. 4 juin 1983) ne prend en compte que mon poste de cuisiniere. Cependant le poste d animatrice me reclame des responsabilites d'encadrement aupres des enfants qui ne sont donc pas prisent en compte ds cette pesée et donc mon salaire est en dessous de cette fonction. Est ce légal? Merci pour vos reponses

Par **Prana67**, le **31/03/2022 à 09:07**

Bonjour,

Il faut voir ce que dit votre contrat de travail et les éventuels avenants. Basiquement on ne peut pas vous obliger à faire un travail qui n'est pas stipulé dans votre contrat.

C'est donc surtout par la négociation que vous pourrez obtenir quelque chose. Pouvez vous préciser en gros quels sont les proportions en temps de travail des deux postes que vous occupez ? Précisez aussi quels sont vos attentes : ne plus faire animatrice ou que ce poste soit reconnu ?

Par **miyako**, le **31/03/2022 à 13:59**

Bonjour,

La fonction animatrice petite enfance nécessite une formation spécifique ,si vous n'avez pas reçu cette formation vous ne pouvez pas exercer ce poste.Il y a en effet des responsabilités particulières.

Cordialement

Par **val 57**, le **31/03/2022 à 22:07**

Bonsoir, justement je peux exercer cette fonction car j ai le diplôme. C est pour cette raison, que je me retrouve avec deux " casquettes" .